

Tableau synthèse – Formation professionnelle (FP)

Type de parcours	Code de programme	Type de diplôme	Condition d'admission	Type de service de formation	Spécifications
01 - Reconnaissance des acquis	Obligatoire	DEP	21	03 - 06	
	Obligatoire	ASP	21		
	Obligatoire	AEP	26		
	Programme de lancement ou de gestion d'entreprise 5264, 5764, 5309, 5809	ASP	19 - 21		
02 - Traditionnel	Obligatoire	DEP	01 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 08 - 09 - 10 - 11 - 12 - 22 - 23 - 24 - 27	01 - 04 - 05 - 06 - 07 - 08	La condition d'admission « Élève inscrit à temps partiel » (24) n'est pas prévue pour l'obtention d'un DEP. Cependant, le code de programme est obligatoire lorsque cette condition d'admission est déclarée.
	Obligatoire	ASP	01 - 14 - 15 - 16 - 24		
	Obligatoire	AEP	26		
	Programme de formation d'appoint, infirmière et infirmier auxiliaire 5340, 5840		25		Aucun diplôme, attestation ou mention particulière ne sera émis pour cette formation de mise à niveau puisque ces personnes possèdent déjà le diplôme d'études professionnelles.
	Programme de lancement ou de gestion d'entreprise 5264, 5764, 5309, 5809	ASP	19 - 24		
03 - Alternance travail-études	Obligatoire	DEP	01 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 08 - 09 - 10 - 11 - 12 - 22 - 23 - 24	01 - 04 - 05 - 06 - 07 - 08	La condition d'admission « Élève inscrit à temps partiel » (24) n'est pas prévue pour l'obtention d'un DEP. Cependant, le code de programme est obligatoire lorsque cette condition d'admission est déclarée.
	Obligatoire	ASP	01 - 14 - 15 - 16 - 24		
	Obligatoire	AEP	26		
	Programme de lancement ou de gestion d'entreprise 5264, 5764, 5309, 5809	ASP	19 - 24		
14 - Hors programme	Aucun		18	01 - 04 - 05 - 06 - 07 - 08	
19 – Compétences à la carte	Obligatoire		24 - 26	01 - 04 - 05 - 06 - 07 - 08	Ce parcours n'est pas prévu pour l'obtention d'un diplôme.
	Programme de lancement ou de gestion d'entreprise 5264, 5764, 5309, 5809		24		